



N° D'ORDRE :...../.....

DEMANDEUR : Propriétaire Syndic Entreprise Autres.....

Nom et prénom ou dénomination de la société :

Personne morale (Nom et prénom du représentant légal) :

Adresse :

Code postal : Commune : N° Siren.....

Responsable de chantier :

N° de téléphone :

N° de fax et/ou **adresse courriel** :

Nom du coordinateur SPS : Téléphone.....

ADRESSE DE L'OCCUPATION :

NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE OU DU PROPRIETAIRE :

.....

.....

NATURE DES TRAVAUX :

.....

.....

NATURE DE L'OCCUPATION :

Opération immobilière Travaux de voirie A usage commercial

Matériaux/Benne/divers Déménagement Ventes au déballage

Autre :

DUREE DE L'OCCUPATION :

Début de l'occupation :

Fin de l'occupation :

DETAILS DE L'OCCUPATION :

Longueur :

Largeur :

Surface totale :

CONSTATATIONS DE L'AGENT (N°) (cadre réservé à l'administration) :

Favorable

Défavorable Motif :

REFERENCE DE L'ARRETE MUNICIPAL (cadre réservé à l'administration) :

.....

Je soussigné (e),

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande.
- M'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des véhicules et piétons de jour comme de nuit (cf. instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 1^{ère} à 8^{ème} partie).

Date :/...../.....
Signature du demandeur

C.S.P.M.
Brice BOUQUET

Informations Complémentaires :

- 1) Toute demande d'autorisation du domaine public doit faire l'objet d'une demande écrite du Pétitionnaire, **10 jours au moins, avant la date de début des travaux.**
- 2) A réception de la présente, il vous sera adressé un formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public à usage temporaire. Vous devrez adresser ce dernier à :

VILLE DE CASTELGINEST
- DIRECTION DE LA PREVENTION DES RISQUES ET DE LA SECURITE -
Grand Place Général de Gaulle -Service Police Municipale
31780 CASTELGINEST

(secretariat.pm@mairie-castelginest.fr et/ou travaux@mairie-castelginest.fr)

- 3) Nous vous précisons que la présente demande ne vaut pas autorisation.
- 4) A l'issue, un arrêté municipal, sous réserve préalable de l'avis de Toulouse-Métropole vous autorisant ladite occupation, vous sera attribué.
- 5) L'occupation ne pourra commencer qu'en possession dudit arrêté, qui sera adressé, soit par voie postale non recommandé, soit par télécopie, soit par courriel.
- 6) Toute occupation du domaine public avant la date de délivrance de la présente engage la seule responsabilité du demandeur.
- 7) Au terme de l'occupation, le domaine public ne doit avoir subi aucune atteinte et aucun préjudice. Dans le cas contraire, conformément à l'article L.2122-9, du code général de la propriété des personnes publiques, toutes les dégradations seront imputables au pétitionnaire de l'autorisation d'occupation.
- 8) En cas de demande incomplète ou non conforme, le délai ne commencera qu'à réception du dossier complet, sans que le demandeur ne puisse prétendre de ce fait à une quelconque indemnité.
- 9) L'occupation est accordée à titre précaire. Elle pourra être révoquée dès lors qu'il sera constaté un manquement aux obligations élémentaires de sécurité.
- 10) *Les informations demandées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au suivi des différents services concernés par cette demande d'autorisation d'occupation du domaine public. Les destinataires des données sont uniquement l'ensemble des services municipaux ou de l'Etat. Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées et, en tout état de cause, pas au-delà d'une période de 5 ans à compter de leur enregistrement sauf procédure administrative ou judiciaire en cours. Les services communaux peuvent avoir l'obligation de transmettre des données à caractère personnel collectées à l'occasion de cette demande à des autorités habilitées par la réglementation, notamment si elle en est tenue par réquisition judiciaire. Dans ces cas, une vérification de l'identité du demandeur et du fondement légal de la demande est réalisée selon une procédure formalisée. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, le droit d'opposition au traitement ou d'obtenir la limitation des traitements et de la portabilité de vos données personnelles, ainsi que de droits relatifs aux informations d'une personne décédée. Pour exercer ces droits, vous devez votre demande par courriel à dpd@mairie-castelginest.fr ou par adresse postale à la MAIRIE DE CASTELGINEST - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - Grand'Place du Général de Gaulle - CS 20243 - 31142 CASTELGINEST. Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sur le site internet : www.cnil.fr.*